

1. Les différents camps d'aviation établis par le gouvernement canadien et leur location, avec la date de leur établissement;

2. Le nombre d'aviateurs qui ont passé par ceux depuis leur formation et qui ont obtenu leurs certificats;

3. Le nombre d'aviateurs présentement en formation dans chacun de ces camps;

4. Le nombre d'accidents survenus dans chacun de ces camps distinguant (a) les accidents mortels; (b) les accidents graves; (c) les accidents légers, avec leurs dates respectives;

5. Le nombre d'avions mis hors d'usage comme perte totale ou comme gravement endommagés.

OFFICIERS ET SOLDATS CANADIENS.

MOTION POUR PRODUCTION DE DOCUMENTS.

Il est proposé par l'honorable M. BEIQUE:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant:

1. Le nombre d'officiers et de soldats canadiens qui sont revenus d'Angleterre, depuis le commencement de la guerre, sans avoir fait du service au front et ce qu'ils ont coûté au pays, en spécifiant le montant de leur solde et le prix de leur subsistance;

2. Le nombre d'officiers et de soldats canadiens qui sont encore en Angleterre, et de ceux qui s'y trouvent depuis au delà d'une année, sans avoir été au front et ce qu'ils ont coûté au pays, en spécifiant le montant de leur solde et le prix de leur subsistance.

La motion est adoptée.

COMMISSIONS NOMMEES PAR DECRETS MINISTERIELS.

MOTION POUR PRODUCTION DE DOCUMENTS.

Il est proposé par l'honorable M. BEIQUE:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant le nombre et le titre de toutes les commissions instituées par décret ministériel depuis les élections générales de 1911, ainsi que la date desdits décrets, les noms des commissaires, le temps qu'ils ont rempli ces fonctions, le montant qui leur a été payé et le coût total de chacune desdites commissions.

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT DU SENAT.

Il est proposé par l'honorable sir JAMES LOUGHEED:

Que le Sénat, en s'ajournant aujourd'hui, reste ajourné jusqu'au lundi, 8 avril prochain, à trois heures de l'après-midi.

L'honorable M. BOSTOCK: L'honorable ministre dirigeant aurait-il objection de fixer l'heure de la séance, le 8 avril, plutôt à 8 heures du soir? Certains de nos collègues habitent des endroits desservis par des embranchements de chemin de fer; or, d'après les règlements actuels des chemins de fer, les trains ne circulent pas le dimanche, de sorte que, pour se trouver ici à 3

heures de l'après-midi, ces honorables messieurs devraient partir le dimanche soir.

La motion, amendée dans ce sens, est adoptée.

REFONTE DE LA LOI DES CHEMINS DE FER.

MOTION POUR IMPRESSIONS.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Avec la permission de la Chambre, je proposerai qu'il nous soit donné le droit de faire imprimer 1,000 exemplaires de plus du bill A,—"Loi amendante et refondant la loi des chemins de fer". Je crois que c'est le nombre que fit imprimer la Chambre des Communes l'an dernier.

L'honorable M. DANDURAND: Le bill a-t-il été imprimé avec les amendements?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Il a été imprimé virtuellement tel qu'il nous est arrivé de la Chambre des Communes. Les exemplaires imprimés alors ont été distribués, de sorte que nous avons besoin du même nombre d'exemplaires supplémentaires.

L'honorable M. WATSON: Nombre de dispositions très importantes contenues dans ce bill ont été adoptées l'an dernier dans un autre bill. Survivent-elles?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Tout amendement à la loi des chemins de fer qui est entré en vigueur sera naturellement incorporé dans la loi des chemins de fer telle qu'elle se présente aujourd'hui.

L'honorable M. DANDURAND: Le Gouvernement a-t-il l'intention de proposer que le bill soit référé au comité des chemins de fer?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Parfaitement; tout comme l'an dernier.

L'honorable M. DANDURAND: Il semblait que nous eussions disposé des articles contentieux, et que tout ce que le comité avait à faire, c'était de prendre une décision. Allons-nous recommencer à neuf le débat sur ces articles?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: La Chambre sera entièrement libre d'en juger. La deuxième lecture du bill est fixée, sur le feuilleton, au 8 avril; quand je proposerai, ce jour-là, la deuxième lecture, c'est à la Chambre qu'il appartiendra de décider quelle procédure il convient d'adopter. J'ai l'intention de proposer que le bill soit référé au comité permanent des chemins de fer, selon l'usage.